



Les Martres-de-Veyre
naturelement et c'est ça

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230426-DB_2023_04_09-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/04/2023

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT – Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE – David PERREIRA— Sébastien BERNARD - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

ONT DONNE POUVOIR : - Éric CANDIOLO (Procuration à Martine BOUCHUT) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

ABSENTS : - Stéphanie DUBIEN- Jocelyne MOGENROS- Evelyne KERJOLIS-CAUVIN- Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET- Kévin TREMOUILLE.

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

n° 2023-04-09

CM du 26.04.2023

Objet : Travaux d'aménagement et de valorisation du site des Saladis – actualisation et approbation du projet, du plan de financement, et des demandes de subvention

Lors du conseil municipal du 21 mars 2019, la commune a voté le plan de financement et les demandes de subvention pour les travaux d'aménagement et de valorisation du site des Saladis.

La zone des « SALADIS » située sur la commune des Martres-de-Veyre est un site classé Natura 2000 et géré par le Conservatoire des Espaces Naturels.

Ce site connaît actuellement une forte fréquentation et il est très accessible : un chemin ouvert permet aux véhicules d'accéder aux 2 sources et de circuler jusqu'à une falaise située en bord d'Allier. Les berges de l'Allier à cet endroit forment un paysage remarquable, notamment aux « Rocs bleus ». Cette fréquentation dégrade fortement les berges (piétinement de la flore) et entraîne une pollution du site par le dépôt d'ordures à proximité des sources et en bord de falaise.

Le projet d'aménagement du site consiste à poursuivre la valorisation des deux sources et freiner la pollution en limitant l'accès aux véhicules motorisés pour préserver le site. Cela passera par la mise en place d'un stationnement paysager d'environ 11 places et un cheminement piétonnier sur le site des Saladis. Pour éviter le piétinement des berges (préservation de la flore où la végétation rase est vraiment marquée), un parcours scénographique respectueux du site sera créé en prenant soin de préserver la butte de terre derrière le Grand Saladis. Cet aménagement devra intégrer les sources dans le paysage ouvert de la plaine.

Du mobilier devra être proposé pour bloquer la circulation des véhicules sur le chemin menant des sources aux bords d'Allier. Une attention particulière sera accordée sur la qualité et la provenance des matériaux employés. Le maître d'œuvre devra proposer des solutions pour sécuriser le cheminement des visiteurs dans la descente du plateau des Saladis vers la plage en contrebas des Rocs bleus.

Il convient aujourd'hui de réactualiser le plan de financement :

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le



Nom du GAL	GAL Val d'Allier du Grand C	ID : 063-216302141-20230426-DB_2023_04_09-DE
Porteur du projet (raison sociale)	COMMUNE DE LES MARTRES DE VEYRE	
Intitulé de l'opération faisant l'objet du dossier de demande	Travaux d'aménagement et de valorisation des Saladis	
	136 952 €	

Aides publiques sollicitée	Montant			
Financements européens (LEADER) sollicités	109 561 €			
Montant total des aides nationales sollicitées				
dont financeurs publics sollicités	Montant	Sollicité	Obtenu	Date de la décision (le cas échéant)
Etat				
Région				
Département				
EPCI				
Commune				
Agence de l'eau				
Autres (préciser) :				
TOTAL aides sollicitées	109 561 €			

Autofinancement : 27 390,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 136 952€ HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement exposé ;
- **APPROUVE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- **APPROUVE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention titre du LEADER – Gal Val d'Allier
- **APPROUVE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette demande ».

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 27 avril 2023

Le maire,
Pascal PIGOT